



# DÉMARCHES POUR INSCRIRE UN ENFANT DANS UNE ÉCOLE

Veillez-vous rapprocher du secrétariat du service Enfance/Jeunesse /Affaires scolaires :

Place Jules Verne, rue Jean Jaurès 59 494 Petite-Forêt

Téléphone : 03 27 23 98 70

Mail : [secretariat-jeunesse@mairie-petiteforet.fr](mailto:secretariat-jeunesse@mairie-petiteforet.fr)

## S'il s'agit de l'école de votre secteur

### On vous demandera de fournir :

- une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance,
- une copie de la carte d'identité des responsables légaux (légales) de l'enfant,
- un justificatif de domicile
- une copie du carnet de santé pour attester des vaccins obligatoires reçus par l'enfant.

**La secrétaire constituera le dossier de « préinscription » qui sera transmis au Directeur ou à la Directrice de l'école.**

Il ne restera qu'à prendre contact avec l'école concernée pour fixer un rendez-vous pour l'admission.

### École maternelle Saint-Exupéry :

Directrice : Mme Marchand

Mail : [ce.0595670t@ac-lille.fr](mailto:ce.0595670t@ac-lille.fr)

Tél : 03 27 33 29 27 (*privilégiez le mardi pour la contacter*)

### École maternelle Elsa Triolet :

Directrice : Mme Morez

Mail : [ce.0595214x@ac-lille.fr](mailto:ce.0595214x@ac-lille.fr)

Tél : 03 27 41 50 02

### École élémentaire Saint-Exupéry :

Directrice : Mme Bia

Mail : [ce.0595705f@ac-lille.fr](mailto:ce.0595705f@ac-lille.fr)

Tél : 03 27 47 81 05 (*privilégiez le lundi pour la contacter*)

### École élémentaire Paul Vaillant Couturier :

Directeur : M Demerville

Mail : [ce.0591031a@ac-lille.fr](mailto:ce.0591031a@ac-lille.fr)

Tél : 03 27 41 38 91 (*privilégiez le vendredi pour le contacter*)

## **Si vous résidez dans la commune et qu'il ne s'agit pas de l'école de votre secteur**

Vous envisagez d'inscrire votre enfant dans une école autre que celle de secteur ou dans une école située sur une autre commune.

Rendez-vous sur le site de la ville [www.petiteforet.fr](http://www.petiteforet.fr), rubrique Affaires scolaires pour télécharger la demande de dérogation concernée.

Complétez cette demande et déposez-la au secrétariat du service Enfance/Jeunesse/Affaires scolaires.

Votre demande sera étudiée par le Maire de Petite-Forêt et l'Adjointe aux Affaires scolaires.

Dès retour de l'avis, la secrétaire vous contactera pour récupérer le document.

### **ATTENTION**

**LA DÉROGATION VALIDÉE N'EST VALABLE QUE POUR LE CYCLE CONCERNÉ**

## **Si vous ne résidez pas dans la commune et que vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école de Petite-Forêt**

Vous devez dans un premier temps demander l'accord du Maire de votre commune de résidence.

Dans un second temps, vous devez déposer ou envoyer :

- un courrier présentant les raisons et/ou les motivations qui justifient la demande d'inscription de votre enfant dans une école de Petite-Forêt
- l'accord préalable du Maire de votre commune.

Votre demande sera étudiée par le Maire de Petite-Forêt et l'Adjointe aux Affaires scolaires.

Dès retour de l'avis, la secrétaire vous contactera pour récupérer le document.

### **ATTENTION**

**LA DÉROGATION VALIDÉE N'EST VALABLE QUE POUR LE CYCLE CONCERNÉ**

## **Si vous avez opté pour une scolarisation dans un établissement privé ou une instruction à domicile**

Merci de le signaler au secrétariat du service Enfance/Jeunesse /Affaires scolaires.